



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : RIBAUTE LES TAVERNES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 030-213002140-20250923-DE 2025 09 32-DE

Date de Convocation : 12/09/2025	Décisions N° : DE_2025_09_32	Membres : En Exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12
Le 22/09/2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Frédéric ITIER.		

Objet : VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

CREDITS A REDUIRE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
A Ribaute les Tavernes le 25 septembre 2025

Le Maire Frédéric ITIER

Le Secrétaire de séance.

